

Valbelle, le 8 novembre 2020

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 2 novembre 2020 à 18h30.

Présents : Mesdames, LYON, RENON et CURATOLO, MM. VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Mme BOTTAGISI et GONNET.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2019

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'élimination des déchets et l'assainissement non collectif. Il commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019 qui montre une légère amélioration du tri par rapport à l'année précédente. Il informe les conseillers que seule une très forte augmentation du tri pourra freiner la très grande augmentation des coûts de mise en décharge. Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019

M. le Maire rappelle que la compétence « assainissement non collectif » est à la charge de la CCJLVD depuis le 1^{er} janvier 2019. Il commente le rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité de ce service public . Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

3. REFUS DE TRANSFERT AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET AUX COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME ET DE CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article 136 de la loi ALUR stipule que les communautés de communes qui n'ont pas la compétence en matière de Plan locale d'urbanisme deviendront compétentes en ce domaine à partir 1er janvier 2021 sauf si un quart des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose.

Monsieur le Maire propose de s'opposer à ce que la compétence concernant l'urbanisme soit prise en charge par la communauté de communes. Il indique que toutes les autres communes de la communauté de communes envisagent de faire le même choix. Accord à l'unanimité des conseillers.

4. RENOVATION DU CHEMIN DES BRUNELS – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

M. le Maire informe les conseillers que le chemin des Brunels est fortement endommagé et a besoin d'être rénové maintenant qu'une famille habite aux Brunels. Le devis se monte à 27.449 €. Il propose de demander une subvention à l'État (DETR) et d'inscrire ce projet au budget 2021. Accord à l'unanimité du conseil.

5. PROJETS D'AMENAGEMENTS DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET DE LA PLACE PUBLIQUE

M. le Maire informe qu'il serait souhaitable de réaliser ces projets en 2021 ou 2022. Avant de chiffrer leur coût afin de demander des subventions, il est nécessaire de définir de façon précise les aménagements à effectuer. Concernant l'aire de jeux, il est décidé de remplacer 2 jeux, d'ajouter un toboggan pour jeunes enfants et des bancs. Pour la place publique, il est décidé de réorganiser les jardinières et les autres plantations, de mettre en place un système d'irrigation pratique. Un jeu de boules pourra être mis en place sur une partie de la place publique. Le projet sera affiné et chiffré lors du prochain conseil et des subventions seront demandées.

6. PROJET D'ADRESSAGE DES RUES

M. Raymond GROS, qui est en charge du dossier du plan d'adressage des rues présente la méthodologie employée. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier et de localiser les voies puis de choisir le système de numérotage des bâtiments. Ensuite il s'agira de dénommer les voies et d'attribuer un numéro à chaque bâtiment. Le dossier sera enfin transmis à l'ensemble des services publics intervenant sur la commune et la signalétique sera mise en place. M. le Maire annonce que ce projet devrait être réalisé en 2021.

7. QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX

M. le Maire informe le conseil que les travaux du pont des Granges et ceux concernant la sécurisation de la traversée de l'agglomération ont été correctement réalisés.

CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES VÉTÉRINAIRES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire informe que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années. Il est nécessaire de renouveler cette convention, la précédente datant de 2013. Le coût annuel de la prestation est estimé à 124,92 €. Accord à l'unanimité pour adopter la convention.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En raison de l'épidémie de Covid 19 et du confinement, la cérémonie du 11 novembre n'aura pas lieu cette année. Toutefois une gerbe de fleurs sera déposée devant le monument aux morts.

La séance est levée à 20 H 00.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves